Pfizer : l’ARS Bretagne interdit aux soignants d’informer les vaccinés

écrit par Marcus Graven | 29 août 2021

Dans *Le Télégramme de* Brest du jeudi 26 août, un article intitulé *Polémique au centre de vaccination de Quimper* avec en

chapô : « *Une fiche d'information sur le vaccin Pfizer, distribuée au centre de vaccination de Quimper par l'équipe soignante, fait grincer des dents. L'ARS Bretagne a fait retirer le document* ».

> *Nouvelle étape dans l'obscurantisme sanitaire:*
>
> *▶Refuser le consentement éclairé !!*
>
> *L'#ARS de Bretagne retire d'un centre de vaccination de #Quimper une fiche d'information sur les effets secondaires " pour ne pas inciter le patient venu se faire vacciner à faire demi-tour" !! pic.twitter.com/dKh0uI6bMQ*
>
> *— N. Dupont-Aignan (@dupontaignan) August 27, 2021*

Les médecins quimpérois, en vrais professionnels, et pas en vaccinolâtres comme on en voit dans tous les vaccinodromes créés par Véran (l'homme qui se prépare à nous imposer le passe sanitaire *ad vitam æternam*), ont édité une fiche d'information du patient remise aux candidats aux piquouzes *Pfizer*.

AMM conditionnelle du vaccin, phase 3 de l'essai toujours en cours, vaccin qui n'empêche pas les vaccinés d'être porteurs du virus et de contaminer autour d'eux, durée de l'immunité inconnue, pas de protection contre les variants, recommandation de ne pas mélanger les vaccins chez la même personne, aucune étude sur l'innocuité de la potion, effets secondaires à court terme, impossibilité de connaître les effets à moyen et long terme, invitation à déclarer tous les effets secondaires à son médecin traitant, voici les points de la fiche à signer avant d'accepter l'injection.

Évidemment tous les médecins collabos du gouvernement – et ils sont nombreux – sont aussitôt partis sur le sentier de

la guerre.

Un certain Michaël Rochoy – peut-être généraliste outrelois anti-Raoult, peut-être chercheur en épidémiologie (et visiblement pas près d'être un trouveur) déclare : « *Mettre que le vaccin a bénéficié d'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle en gras, et qu'il est déployé dans sa phase 3 d'essai clinique, sans en préciser les raisons ou mettre plus d'informations, ça donne l'impression que nous sommes des cobayes.* »

https://rochoy.fr/michael/tag/pidmiologie/

Sauf que la fiche ne dit que la stricte vérité : AMM conditionnelle, déploiement en phase 3 d'essai : tous les vaccinés sont des cobayes.

Bien sûr, Michaël Rochoy nie qu'il puisse y avoir des effets secondaires à moyen et long terme, pense que l'on peut, parce que la Haute Autorité de Santé l'a recommandé, mélanger les doses. Un tiers d'*AstraZeneca,* un tiers de *Moderna*, un tiers de *Pfizer*, un excellent cocktail pour vite se retrouver en boîte ! Mais est-ce qu'un jour ou l'autre, tout le monde atteindra sa dose ? Allez une petite *Janssen*pour la route !

Selon *Le Télégramme*, les candidats quimpérois à la piquouze se plaindraient d'être pour une fois réellement informés des risques. Parce que, vous comprenez, ils sont obligés de signer un document avec lequel ils ne sont pas d'accord. Pour eux, le vaccin comme le *sirop Typhon* c'est "*l'universelle panacée héhé* !" (je sais : pléonasme).

Le ministère de la Santé, balayant la volonté des médecins quimpérois qui s'appuient sur la loi Kouchner de 2002 pour que le futur vacciné ait « *un consentement libre et éclairé des actes et traitements qui lui sont proposés* » prétend qu'il suffit de fournir les informations oralement.

Et c’est ce que font les médecins des centres de vaccination quand ils n’insultent pas les citoyens qui émettent des doutes sur le vaccin. Une amie infirmière me dit que le médecin à la retraite qui l’a reçue au vaccinodrome lui a lancé du haut de son arrogance qu’avec lui elle aurait été foutue dehors de son établissement depuis longtemps. Quand elle a essayé de parler des différents points mis en avant par les médecins de Quimper, il a tout balayé comme bobards. Ce charmant monsieur serait pour tous les empêcher d’exercer.

L’Agence Nationale de Santé (ARS) Bretagne a tout de suite demandé au centre de vaccination de Quimper de retirer la fiche. Raison : « *A ce jour, la fiche de renseignements médicaux doit effectivement être émargée dans le cadre de la vaccination. Tout autre document à titre informatif peut être distribué par les centres de vaccination breton, mais ne nécessite pas de signature.* » L’ARS ajoute : « *seules les informations officielles doivent être communiquées* », en clair seuls les mensonges de Véran ont le droit d’être diffusés.

Pour l’ARS, une telle fiche d’information incite le patient venu se faire vacciner à faire demi-tour.

« *Une pandémie où seul le vacciné doit subir et assumer la responsabilité d’un vaccin qu’on lui administre lors d’une prise d’otage sanitaire, le scénario du pire se déroule sous nos yeux !* », écrit très justement Nicolas Dupont-Aignan.

Les médecins quimpérois ne désarment pas. Ils veulent remettre en place leur fiche.

Lorsque les dégâts que la vaccination entraîne – et ils ne manquent pas – commenceront à s’imposer dans le public, qui sera responsable ?

Les fervents de la seringue ?

Certes Véran, dans un courrier au Conseil national de l’Ordre a indiqué que les professionnels de santé ne seraient pas tenus pour responsables en cas de dommages, que ce serait l’État qui paierait « *au titre de la solidarité nationale* ».

Mais l’État, ce n’est pas un peu nous ?

À ceux qui le peuvent : éditez la fiche des médecins quimpérois et la distribuez-la à l’entrée des vaccinodromes.

Une œuvre de santé publique.

https://ripostelaique.com/pfizer-lars-bretagne-interdit-aux-soignants-dinformer-les-vaccines.html